

CHARTE D'UTILISATION DES PHOTOS

ADT Touraine - MAJ 10/2026

Des photos pour promouvoir votre activité sur l'ensemble des supports touristiques : réseau des Offices de Tourisme, ADT, CRT et partenaires nationaux.

1. Des photos pour être visible et attractif

Les photos sont essentielles pour attirer l'attention sur votre offre touristique. Elles sont diffusées sur les sites internet des Offices de Tourisme, de l'ADT et du CRT, ainsi que sur différents supports numériques et plateformes open data.

Une photo de qualité influence directement la perception de votre activité et augmente les chances qu'un internaute consulte votre fiche et choisisse votre prestation pour son séjour.

L'image joue un rôle déterminant dans la décision de réservation ou de visite.

Plusieurs études montrent que :

- Une fiche sans photo est moins consultée.
- Une photo professionnelle inspire confiance.
- Une image attractive améliore votre taux de consultation.

Pourquoi c'est important :

2. Respecter le cadre juridique : une obligation pour tous

Le respect du droit d'auteur est indispensable pour sécuriser la diffusion des images.
Les régles suivantes sont obligatoires lors du dépôt dans l'extranet VIT :

- Détenir les droits d'utilisation de la photo.
- Renseigner le crédit photo (nom du photographe ou détenteur des droits).
- Indiquer une date de fin de droit d'utilisation.

Ces informations sont obligatoires et conditionnent la diffusion des images sur les supports régionaux.

En cas de non-respect, la photo pourra être refusée, retirée ou ne pas être diffusée.
Des réclamations liées au droit d'auteur peuvent entraîner des conséquences financières.

Attention : Internet n'est pas une banque d'images libre

Les images trouvées sur Google ou sur d'autres sites internet ne sont pas libres de droits. Leur utilisation sans autorisation constitue une infraction au droit d'auteur, même si elles sont facilement accessibles.
Seules les images pour lesquelles vous détenez les droits ou une autorisation explicite peuvent être utilisées et diffusées.

Respect du droit à l'image des personnes

Si des personnes sont reconnaissables sur vos photos (clients, collaborateurs, figurants...), vous devez vous assurer d'avoir obtenu leur autorisation pour l'utilisation et la diffusion de leur image.
Cette autorisation est obligatoire, même si la photo a été prise par vous-même.

Les règles essentielles à retenir

- Vous devez détenir les droits.
- Le crédit photo est obligatoire.
- La date de fin de droit est obligatoire.
- Respecter les critères techniques régionaux.
- Nommer correctement vos fichiers.
- Ne pas utiliser d'images trouvées sur Internet sans autorisation.
- Vérifier le droit à l'image des personnes.

3. Optimiser vos images pour le web et Google

Le nom de votre fichier image contribue au référencement naturel sur les moteurs de recherche.

Exemples :

- ❌ IMG_4587.jpg
- ❌ photo1.jpg
- ✅ nom_de_hotel_spa_chinon.jpg
- ✅ Nom_du_gite_familial_amboise.jpg

Critères techniques régionaux

Largeur maximale : 1280 pixels

Poids maximum : 300 ko

Bonnes pratiques

- Utiliser des photos lumineuses et nettes.
- Présenter des photos réelles de votre établissement.
- Privilégier des photos récentes.
- Ne pas utiliser d'images trouvées sur Internet sans autorisation.

Conseils pour réussir vos photos

- Photographiez de préférence en lumière naturelle (matin ou fin de journée).
- Rangez et préparez les espaces avant la prise de vue (tables dressées, lits faits, extérieurs entretenus).
- Variez les cadrages : vue d'ensemble, détails, ambiance.
- Évitez les photos trop sombres.
- Pensez à montrer l'expérience proposée aux visiteurs : terrasse, produits locaux, activités, cadre naturel.
- Utilisez un smartphone récent ou un appareil photo de bonne qualité et vérifiez la netteté de l'image avant de la publier.

Attention à l'usage de l'intelligence artificielle (IA)

L'utilisation d'images générées ou modifiées par intelligence artificielle n'est pas interdite à ce jour à l'échelle régionale, mais elle doit être utilisée avec discernement.

Points de vigilance :

- Veiller à rester fidèle à la réalité de votre offre (éviter toute représentation trompeuse)
- Vérifier les droits d'utilisation des images générées
- Privilégier des visuels authentiques reflétant votre établissement

L'objectif est de garantir une information fiable et de maintenir la confiance des visiteurs.

Faire appel à un photographe professionnel

Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour réaliser vos photos, vous pouvez faire appel à un photographe ou vidéaste professionnel. Des images de qualité permettent de mieux valoriser votre activité et peuvent être utilisées pendant plusieurs années sur vos supports de communication. Si besoin, on peut vous orienter vers des professionnels spécialisés.

Bon à savoir

Un modèle de contrat de cession de droits peut vous être proposé afin de sécuriser l'utilisation des images réalisées par un photographe professionnel.

Engagement du socio-professionnel

En déposant des photos dans l'extranet VIT, vous certifiez détenir les droits nécessaires et autoriser leur diffusion sur les supports du réseau touristique régional, et pour l'open-data.

Contacts référents Tourinsoft ADT Touraine

Organisme	Contact référent	Adresse e-mail
Agence départementale du tourisme de Touraine	Jean-Christophe COUTAND	tourinsoft@tourainevaldeloire.com
Office de Tourisme Terres d'Azay-Chinon Val de Loire	Marie-Caroline BILLY	digital@azay-chinon-valdeloire.com
Office de Tourisme Montlouis-Vouvray Touraine Val de Loire	Nicole BRUERE	suivi numérique@tourisme-montlouis-vouvray.fr
Tours Val de Loire Tourisme & Congrès	Bénédicte VASSELLE	benedicte@tours-tourisme.fr
Lotïles et la Touraine chateaux de la Loire	Emilie FAYOLLE	emilie.fayolle@loches-valdeloire.com
Office de Tourisme du Val d'Amboise	Grégory MILLET	gregory.millet@amboise-valdeloire.com
Autour de Chenonceaux Vallée du Cher	Audrey CHAPUIS	contact@autourdechenonceaux.fr
Office de tourisme Touraine Nature	Violaine BELLOIRE	v.belloire@tourainenature.com
Maison du tourisme Castelrenaudais	Caroline MOYER	
Comcom Gatine Racan	Laura TAVEAU	tourisme2@gatine-racan.fr